

Présentation des comptes FONDS D'ÉPARGNE

Financement du logement social et de la politique de la ville

2003



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

PRÉSENTATION DES COMPTES 2003

Note de présentation

Bilan des fonds d'épargne
centralisés à la Caisse des dépôts

Décomposition du bilan des fonds
d'épargne centralisés à la Caisse des dépôts

Hors-bilan

Compte de résultat

Notes annexes aux états financiers

Rapport de certification des comptes
des fonds d'épargne centralisés
à la Caisse des dépôts et consignations

Note de présentation

Présentation de l'activité

L'activité de la Caisse des dépôts et consignations se répartit selon deux missions principales :

- **l'activité propre** exercée par la Section générale – entité financière et administrative de la Caisse des dépôts – et de filiales et participations qui lui sont rattachées, notamment les groupes CDC IXIS, C3D et CNP Assurances.
- **la gestion des fonds qui lui sont confiés** : la structure comptable de la Caisse des dépôts traduit la nature des relations existant entre l'Etablissement et ces fonds.

Des textes d'origines diverses (légale, réglementaire ou conventionnelle) définissent en effet la nature des prestations assurées par la Caisse des dépôts et les conditions financières qui y sont attachées.

Les textes régissant les fonds d'épargne sont essentiellement contenus dans le Code des caisses d'épargne et le code monétaire et financier.

La déclinaison pratique de ces textes structure fortement la gestion des fonds d'épargne, en particulier le fait que les fonds d'épargne n'aient pas de personnalité juridique propre, qu'il est nécessaire de distinguer les revenus propres à certains éléments de l'activité, ou qu'une garantie de l'Etat s'applique à certains fonds déposés.

Les systèmes comptables permettent d'individualiser, pour chaque fonds géré, les ressources qui lui sont propres, les emplois qui en sont faits, ainsi que le résultat qui s'y rapporte. Pour chaque fonds, un bilan, un compte de résultat et un hors-bilan sont établis.

Les états financiers présentés dans ce document sont relatifs aux fonds d'épargne centralisés à la Caisse des dépôts. Il s'agit notamment des dépôts sur livret A, le LEP, le CODEVI des Caisses d'Epargne, le livret Bleu du Crédit Mutuel, le LEP et le CODEVI des banques, et des fonds collectés par La Poste (livrets A et B, PEP, LEP, CODEVI et Epargne-logement de la CNE, et livrets Jeunes).

Bilan des fonds d'épargne centralisés à la Caisse des dépôts

(en millions d'euros)	Note	31.12.2003	31.12.2002
ACTIF			
Effets publics et valeurs assimilées	3	72 026	66 469
Opérations de trésorerie et interbancaires	1	1 622	2 340
Comptes ordinaires		1 388	1 667
Autres créances sur les établissements de crédit à terme		234	673
Opérations de financement	2	111 794	111 530
Prêts à l'équipement		4 791	5 989
Prêts au logement		85 208	85 239
Prêts divers		21 795	20 302
Obligations et autres titres à revenu fixe	3	40 327	40 801
Actions et autres titres à revenu variable	3	5 982	5 220
Participations et autres titres détenus à LT	4	1	2
Immobilisations corporelles	5	4	9
Comptes de régularisation et autres actifs	6	133	325
TOTAL ACTIF/PASSIF		231 889	226 696
PASSIF			
Opérations de trésorerie et interbancaires	7	1 706	5 149
Emprunts à terme		1 706	5 149
Dépôts d'épargne centralisés à la CDC	8	217 707	209 247
Dépôts centralisés		211 781	203 275
<i>Livrets A et B</i>		111 855	110 049
<i>Livret d'Epargne Populaire</i>		46 018	42 612
<i>Livret Jeunes</i>		1 015	957
<i>CODEVI</i>		8 329	7 644
<i>Epargne-logement</i>		28 387	26 402
<i>PEP CNE</i>		1 069	1 054
<i>Livret Bleu</i>		15 108	14 557
Rémunérations des dépôts		5 894	5 946
Prélèvements sur la rémunération des dépôts		32	26
Comptes de régularisation et autres passifs	9	709	519
Provisions pour risques et charges	10	1 475	1 426
Subventions	11	1 752	1 763
Fonds pour Risques Bancaires Généraux	12	2 908	2 600
Capitaux propres - hors FRBG	13	5 632	5 992
Réserves ordinaires		4 500	5 465
Résultat en instance d'affectation		1 132	527

Décomposition du bilan

des fonds d'épargne centralisés

à la Caisse des dépôts au 31 décembre 2003

(en millions d'euros)	Livret A CEP	FRGCE	Livrets A & B CNE	FRGCNE	LEP
ACTIF					
Effets publics et valeurs assimilées	15 153	168	16 248	397	28 732
Opérations de trésorerie et interbancaires	404	979	1 067	600	485
Comptes ordinaires	172	–	925	–	246
Autres créances sur les établissements de crédit à terme	232	979	142	600	239
Opérations de financement	51 769	4	33 496	203	5 654
Prêts à l'équipement	2 904	4	1 574	–	309
Prêts au logement	47 711	–	31 922	–	5 345
Prêts divers	1 154	–	–	203	–
Obligations et autres titres à revenu fixe	11 236	364	6 126	93	13 500
Actions et autres titres à revenu variable	2 917	–	1 951	–	1 114
Participations et autres titres détenus à LT	–	1	–	–	–
Immobilisations corporelles	–	4	–	–	–
Comptes de régularisation et autres actifs	123	2	6	–	101
TOTAL ACTIF/PASSIF	81 602	1 522	58 894	1 293	49 586
PASSIF					
Opérations de trésorerie et interbancaires	3 291	119	2 087	316	920
Emprunts à terme	362	–	381	202	761
Autres dettes à terme envers les établissements de crédit	2 929	119	1 706	114	159
Dépôts d'épargne centralisés à la CDC	74 688	–	55 263	–	47 732
Dépôts	72 970	–	53 993	–	46 018
Rémunérations des dépôts	1 718	–	1 258	–	1 714
Prélèvements sur la rémunération des dépôts	–	–	12	–	–
Comptes de régularisation et autres passifs	200	107	70	–	362
Provisions pour risques et charges	155	3	95	–	319
Subventions	1 590	–	490	–	–
Fonds pour Risques Bancaires Généraux	946	–	582	–	288
Capitaux propres – hors FRBG	732	1 293	307	977	(35)
Réserves ordinaires	38	1 295	17	948	6
Résultat en instance d'affectation	694	(2)	290	29	(41)

Fonds de réserve du LEP	Livret Jeunes	CODEVI	Epargne-logement CNE	PEP CNE	Autres fonds d'épargne	Montants cumulés	Opérations intersections	Montants consolidés
172	519	879	8 744	317	697	72 026	-	72 026
702	319	1 010	1 177	4	164	6 911	5 289	1 622
(1)	26	(37)	32	(1)	26	1 388	-	1 388
703	293	1 047	1 145	5	138	5 523	5 289	234
-	-	4 951	15 877	-	-	111 954	160	111 794
-	-	-	-	-	-	4 791	-	4 791
-	-	-	390	-	-	85 368	160	85 208
-	-	4 951	15 487	-	-	21 795	-	21 795
35	284	1 872	5 126	840	851	40 327	-	40 327
-	-	-	-	-	-	5 982	-	5 982
-	-	-	-	-	-	1	-	1
-	-	-	-	-	-	4	-	4
-	-	6	2	-	-	240	107	133
909	1 122	8 718	30 926	1 161	1 712	237 445	5 556	231 889
-	-	-	-	-	262	6 995	5 289	1 706
-	-	-	-	-	-	1 706	-	1 706
-	-	-	-	-	262	5 289	5 289	-
-	1 056	8 578	29 284	1 106	-	217 707	-	217 707
-	1 015	8 329	28 387	1 069	-	211 781	-	211 781
-	41	249	880	34	-	5 894	-	5 894
-	-	-	17	3	-	32	-	32
-	1	10	57	1	8	816	107	709
-	-	3	568	-	4	1 147	(328)	1 475
-	-	-	-	-	-	2 080	328	1 752
-	2	91	974	25	-	2 908	-	2 908
909	63	36	43	29	1 438	5 792	160	5 632
887	56	63	47	11	1 332	4 700	200	4 500
22	7	(27)	(4)	18	106	1 092	(40)	1 132

Hors-bilan

(en millions d'euros)	Note	31.12.2003	31.12.2002
Engagements de financement, de garantie et engagements donnés sur titres	16 A	9 298	6 748
Engagements de financement		8 910	6 710
Offres de prêts		4 188	2 709
<i>Prêts au logement</i>		4 188	2 709
Promesses d'octroi de prêts		2 352	1 914
<i>Prêts au logement</i>		2 031	1 884
<i>Prêts divers</i>		321	30
Prêts contractés non versés		2 370	2 087
<i>Prêts au logement</i>		1 621	1 474
<i>Prêts épargne logement</i>		749	613
Engagements de garantie		388	38
Titres donnés en garantie		350	-
Autres garanties données		38	38
Engagements de financement, de garantie et engagements reçus sur titres		76 339	940
Engagements de garantie		76 265	927
Engagements de garantie reçus de l'Etat		1 008	927
Engagements de garantie reçus des établissements de crédit		3 560	-
Autres engagements de garantie reçus		71 697	-
Engagements reçus sur titres		74	13
Titres à recevoir		74	13
Autres engagements donnés et reçus		2	-
Autres engagements donnés		2	-
Promesses de vente immobilières		2	-
Autres engagements reçus		12	21
Subventions à recevoir au titre des PLA		12	21
Engagements donnés et reçus sur instruments financiers	16 B	6 082	5 390
Engagements donnés		6 082	5 390
Opérations fermes		6 082	5 390
Engagements reçus		6 702	5 472
Opérations fermes		6 082	5 390
Opérations conditionnelles		620	82

Décomposition du hors-bilan

des fonds d'épargne centralisés

à la Caisse des dépôts au 31 décembre 2003

(en millions d'euros)	Livret A CEP	FRGCE	Livrets A & B CNE	LEP	CODEVI	Epargne logement CNE	PEP CNE	Autres fonds d'épargne	Montants cumulés
Engagements de financement, de garantie et engagements donnés sur titres	5 273	-	2 045	872	321	749	-	38	9 298
Engagements de financement	5 273	-	2 045	522	321	749	-	-	8 910
Offres de prêts	3 074	-	984	130	-	-	-	-	4 188
<i>Prêts au logement</i>	3 074	-	984	130	-	-	-	-	4 188
Promesses d'octroi de prêts	1 254	-	437	340	321	-	-	-	2 352
<i>Prêts au logement</i>	1 254	-	437	340	-	-	-	-	2 031
<i>Prêts divers</i>	-	-	-	-	321	-	-	-	321
Prêts contractés non versés	945	-	624	52	-	749	-	-	2 370
<i>Prêts au logement</i>	945	-	624	52	-	-	-	-	1 621
<i>Prêts épargne logement</i>	-	-	-	-	-	749	-	-	749
Engagements de garantie	-	-	-	350	-	-	-	38	388
Titres donnés en garantie	-	-	-	350	-	-	-	-	350
Autres garanties données	-	-	-	-	-	-	-	38	38
Engagements de financement, de garantie et engagements reçus sur titres	44 526	3	28 589	2 245	976	-	-	-	76 339
Engagements de garantie	44 483	3	28 566	2 237	976	-	-	-	76 265
Engagements de garantie reçus de l'État	17	3	12	-	976	-	-	-	1 008
Engagements de garantie reçus des établissements de crédit	2 352	-	1 154	54	-	-	-	-	3 560
Autres engagements de garantie reçus	42 114	-	27 400	2 183	-	-	-	-	71 697
Engagements reçus sur titres	43	-	23	8	-	-	-	-	74
Titres à recevoir	43	-	23	8	-	-	-	-	74
Autres engagements donnés et reçus	-	2	-	-	-	-	-	-	2
Autres engagements donnés	-	2	-	-	-	-	-	-	2
Promesses de vente immeubles	-	2	-	-	-	-	-	-	2
Autres engagements reçus	12	-	-	-	-	-	-	-	12
Subventions à recevoir au titre des PLA	12	-	-	-	-	-	-	-	12
Engagements donnés et reçus sur instruments financiers	1 345	-	680	2 929	868	256	4	-	6 082
Engagements donnés	1 345	-	680	2 929	868	256	4	-	6 082
Opérations fermes	1 345	-	680	2 929	868	256	4	-	6 082
Engagements reçus	1 574	-	949	3 010	868	297	4	-	6 702
Opérations fermes	1 345	-	680	2 929	868	256	4	-	6 082
Opérations conditionnelles	229	-	269	81	-	41	-	-	620

Compte de résultat

(en millions d'euros)	Note	31.12.2003	31.12.2002
Intérêts et produits assimilés	18	9 705	10 062
Opérations de trésorerie et interbancaires		137	191
Opérations de financement		4 988	5 108
Revenus du portefeuille titres à revenu fixe		4 580	4 763
Intérêts et charges assimilées	19	(7 276)	(7 313)
Opérations de trésorerie et interbancaires		(392)	(346)
Dépôts		(6 884)	(6 967)
Revenus du portefeuille titres à revenu variable	20	166	172
Commissions nettes	21	(2 347)	(2 161)
Rémunération des réseaux centralisateurs		(2 169)	(1 992)
Autres commissions		(178)	(169)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation		2	(1)
Opérations de change		2	(1)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement	22	1 299	(517)
Titres de placement		740	609
Dotations aux provisions nettes des reprises		559	(1 126)
AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	23	9	16
PRODUIT NET BANCAIRE		1 558	258
Charges de fonctionnement	24	(86)	(88)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		1 472	170
Coût du risque	25	(33)	112
Dotations aux provisions nettes des reprises sur créances douteuses		17	180
Dotations aux provisions nettes des reprises sur risques et charges		(49)	(67)
Charges couvertes par une provision		-	(1)
Pertes ou gains sur créances irrécouvrables		(1)	-
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 439	282
Dotations au FRBG nettes des reprises	26	(307)	245
RESULTAT NET		1 132	527

Notes annexes aux états financiers

I - Evénements marquants de la période

1 - Remboursement anticipé des emprunts des fonds d'épargne auprès de CDC IXIS

Les emprunts repris de la CGLLS ont été remboursés par anticipation en date de valeur du 25 juin 2003. Ces emprunts correspondaient aux refinancements de l'ex-CGLS (Caisse de garantie du logement social) que les fonds d'épargne avaient :

- dans un premier temps cédés à la CAR (Caisse autonome de refinancement) entre 1988 et 1993 ;
- puis rachetés lors de la reprise de l'activité de financement de la CGLS en 1996 (les fonds d'épargne avaient donc repris à leur passif les emprunts de la CGLS auprès de la CAR) ;
- puis vu transformés en emprunts auprès de CDC IXIS lorsque cette dernière a absorbé la CAR en 2000.

Le remboursement anticipé est intervenu dans des conditions financières et économiques intéressantes pour les fonds d'épargne, qui ont ainsi employé une partie de leurs importants excédents de liquidité. Par ailleurs, cette opération, qui ne pouvait se faire qu'avec l'accord des deux parties, est réalisée à un taux qui tient compte de la qualité de signature des fonds d'épargne et permet d'améliorer les résultats futurs en supprimant la charge d'intérêts qui s'y rattachait.

Les emprunts avaient été acquis en 1996 à un taux actuariel de 5,46 %, et comportaient donc une surcote, reprise actuariellement en résultat.

Lors du remboursement anticipé, la surcote résiduelle s'élevait à 260 millions d'euros, les capitaux restant dus à 2 804 millions d'euros et les intérêts courus non échus à 105 millions d'euros.

En accord avec la contrepartie, la valeur de remboursement a été calculée sur la base des remboursements futurs des contrats (globalisés avec les swaps consentis par les fonds d'épargne entre 1988 et 1993 avec la CAR, de telle sorte que l'ensemble créance cédée et swap corresponde à un actif à taux fixe égal au taux en vigueur au moment de la cession). L'écart entre cette valeur de remboursement et la valeur comptable s'élève à 435 millions d'euros. Après reprise de la surcote, la charge nette inscrite au compte de résultat 2003 s'élève à 252 millions d'euros (cf. note 19).

2 - Changements de méthode comptable

Risque de crédit

Le règlement CRC n° 2002-03 du 12 décembre 2002 relatif au traitement comptable du risque de crédit dans les entreprises relevant du Comité de la réglementation bancaire et financière est applicable depuis le 1^{er} janvier 2003.

Le communiqué du CNC du 21 novembre 2003 sur le traitement comptable des crédits restructurés à des conditions hors marché et l'avis n° 2003-G du 18 décembre 2003 du Comité d'urgence du CNC sur les modalités de passage des encours douteux en encours douteux compromis sont venus préciser certaines modalités d'application du règlement CRC.

Le risque de crédit se définit comme l'existence d'une perte potentielle liée à une possibilité de défaillance de la contrepartie sur les engagements qu'elle a souscrits. Le risque de crédit est avéré dès lors qu'il est probable que l'Etablissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues conformément au contrat nonobstant l'existence de garanties ou de cautions.

Ce règlement concerne tous les engagements porteurs de risque de crédit : créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle, engagements par signature, titres à revenu fixe (classés en portefeuille de placement ou d'investissement) et instruments financiers à terme négociés de gré à gré dont la valeur de marché est positive.

Prêts

Les prêts sont transférés en créances douteuses dès lors qu'ils sont porteurs d'un risque de crédit avéré et, en tout état de cause, lorsqu'ils présentent des échéances impayées depuis plus de trois mois (plus de six mois en matière immobilière, plus de neuf mois vis-à-vis des collectivités locales).

De même, tous les concours sur une contrepartie, dès lors que celle-ci dispose d'un concours inscrit en créances douteuses, sont inscrits en créances douteuses en application du principe de contagion. Pour les groupes, le principe de contagion est appliqué au cas par cas.

Parmi les créances douteuses, sont identifiées comptablement les créances douteuses compromises. Il s'agit des créances déchues du terme et certaines créances douteuses de plus d'un an. L'avis du CNC 2003-G du 18 décembre 2003 a clarifié les conditions dans lesquelles un reclassement des encours douteux en encours douteux compromis devait être opéré, notamment pour les créances douteuses de plus d'un an.

Les encours douteux qu'il convient de faire figurer dans les encours douteux compromis sont ceux ayant un caractère irrécouvrable nécessitant la détermination d'une provision et ceux pour lesquels un passage en perte à terme est envisageable. Cette analyse doit être effectuée en tenant compte des garanties existantes sur ces encours.

Les encours douteux et les encours douteux compromis peuvent être portés à nouveau en encours sains lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondants aux échéances contractuelles d'origine et lorsque la contrepartie ne présente plus de risque de défaillance. Ils peuvent être également portés en encours restructurés si un rééchelonnement de la dette a eu lieu et après un délai d'observation.

Les prêts présentant un risque de crédit avéré font l'objet de provisions qui permettent de couvrir l'ensemble des pertes provisionnelles sur les encours classés en créances douteuses et en créances douteuses compromises.

Les intérêts comptabilisés, échus ou courus non échus et non encaissés, sont intégralement provisionnés.

Lorsque l'établissement estime que la créance est définitivement irrécouvrable, une perte est enregistrée.

Les créances restructurées à des conditions hors marché, lorsqu'elles existent, sont identifiées dans une sous-catégorie spécifique des encours sains. Elles donnent lieu à l'enregistrement en coût du risque d'une décote représentative de l'écart d'intérêt futur, en déduction de l'actif au moment de la restructuration. Cette décote est réintégrée sur la durée de vie du crédit dans la marge d'intérêt.

L'ensemble des créances restructurées est immédiatement déclassé en encours douteux compromis lorsque le débiteur ne respecte pas les échéances fixées.

Les prêts octroyés par les fonds d'épargne sont en quasi-totalité garantis par des collectivités locales ou par l'Etat. Un enregistrement en créances douteuses compromises a cependant été constaté au 31 décembre 2003 pour un montant net de 9 millions d'euros (cf. note 14 : Risque de crédit sur les opérations de financement).

Par ailleurs, au 31 décembre 2003, il n'a pas été identifié de créances restructurées à des conditions hors marché pour un montant significatif et aucune décote n'a donc été calculée en vue de sa réintégration sur la durée de vie du crédit dans la marge d'intérêt.

Titres et instruments financiers à terme

Les principes et méthodes comptables du règlement CRC n° 2002-03 du 12 décembre 2002 relatif au traitement comptable du risque de crédit dans les entreprises relevant du Comité de la réglementation bancaire et financière, décrits ci-dessus pour les prêts, sont applicables également aux titres à revenus fixes et aux contrats négociés sur les marchés de gré à gré.

Au 31 décembre 2003, les titres à revenus fixes et contrats de gré à gré détenus par les fonds d'épargne ne présentant pas de risques de défaillance de contrepartie et aucun titre n'a fait l'objet de déclasserement en douteux (cf. note 15 : Risque de crédit sur titres à revenu fixe).

OAT indexées sur l'inflation

En l'absence de réglementation spécifique applicable aux établissements de crédit, l'indexation du nominal des OAT indexées sur l'inflation peut être comptabilisée selon l'une des méthodes ci-après : prise en compte de l'indexation du nominal lors de la cession ou de l'échéance de l'obligation, étalement sur la durée restant à courir de l'obligation ou comptabilisation en produits ou en charges de la période.

Lors des exercices antérieurs, la méthode retenue était celle de l'indexation du nominal lors de la cession ou de l'échéance de l'OATI.

A compter de l'exercice clos au 31 décembre 2003, il a été décidé, par analogie avec le traitement préconisé par l'article R 332-19 du Code des assurances modifié par le décret n° 2002-1535 du 24 décembre 2002, de comptabiliser désormais en produits ou en charges de l'exercice le gain ou la perte lié à l'indexation du nominal des obligations sur le niveau général des prix.

Ce changement de méthode s'est traduit, au titre de l'exercice 2003, par une majoration de la situation nette d'ouverture de 58 millions d'euros (cf. note 13-A).

3 - Fiscalité de l'épargne-logement

Des contrôles de cohérence avaient fait apparaître un trop perçu par La Poste sur les commissions au titre des plans et des comptes épargne-logement des années 1998 à 2001.

En 2002, un audit externe diligenté par La Poste et la Caisse des dépôts a permis de confirmer l'existence du trop perçu, à la fois pour 2001 et pour les années antérieures, et d'en mesurer précisément le montant. Après rendu du rapport d'audit, la Caisse des dépôts a demandé à La Poste le remboursement de ces sommes, qui ont été comptabilisées en produit à recevoir pour 122 millions d'euros en 2002. La Poste a versé ce montant début juillet 2003.

4 - Cessions de titres non conformes au Code d'investissement

Des titres présents en portefeuille d'investissement ont été cédés, leur détention n'étant plus compatible avec le nouveau Code d'investissement mis en vigueur par la lettre du ministre de l'Economie du 18 février 2002. Au 31 décembre 2003, les lignes cédées représentent un montant nominal de 457 millions d'euros et leur cession a dégagé une plus-value de 50 millions d'euros.

5 - La gestion de l'épargne-logement avec La Poste

Suite aux préconisations du rapport Noyer-Nasse, des travaux ont été engagés pour mettre en place en 2004 un nouveau partage des responsabilités entre La Poste et la Caisse des dépôts et consignations. Le résultat de l'activité des prêts épargne-logement sera attribué à La Poste en lieu et place des actuelles commissions de collecte et de distribution. La nouvelle convention de gestion s'appliquera à compter du 1^{er} janvier 2004.

II - Principes et méthodes comptables

Les comptes sont établis dans le respect des principes comptables généralement admis en France, en conformité avec les règles s'appliquant aux établissements de crédit.

1 - Immobilisations - Participations

Les immobilisations sont valorisées à leur coût d'acquisition, éventuellement majoré, pour les immeubles, des premières dépenses d'installation et d'aménagement.

L'immeuble inscrit à l'actif, construit sur terrain d'autrui et donné en crédit-bail, fait l'objet d'un amortissement sur la durée du bail (18 ans).

Les réserves foncières font l'objet d'une provision pour dépréciation en cas de perte latente de valeur.

Les parts de SCI détenues sont enregistrées au coût d'acquisition. Des provisions pour dépréciation sont constituées en cas de perte de valeur durable et calculée sur la base de l'actif net de la société dans laquelle une participation est détenue.

L'application du règlement CRC n° 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des immobilisations n'a pas d'incidence significative sur les fonds d'épargne.

2 - Prêts et emprunts

Prêts

Ils sont enregistrés à l'actif à leur valeur de remboursement.

Les prêts suivent désormais les dispositions comptables du règlement CRC n° 2002-03 du 12 décembre 2002 relatif au traitement comptable du risque de crédit dans les entreprises relevant du Comité de la réglementation bancaire et financière, qui sont applicables depuis le 1^{er} janvier 2003 et dont les modalités d'application de certaines dispositions ont été précisées ensuite par différents avis du comité d'urgence et communiqués du CNC. Les principes et méthodes comptables détaillés sont exposés ci-dessus (cf. I-2 Notes annexes aux états financiers).

Certains prêts comportent des annuités progressives et donnent lieu à des intérêts compensateurs contractuels. Les intérêts compensateurs, qui représentent la différence cumulée entre les intérêts acquis et les intérêts exigibles, sont constatés en intérêts courus non échus ; ils sont progressivement encaissés au rythme de l'amortissement des prêts.

Lorsqu'un même emprunteur a simultanément des prêts de premier rang et des prêts à statut subordonné, ces derniers peuvent faire l'objet d'un déclassement et d'un provisionnement, alors même que par dérogation au principe de contagion, les prêts de premier rang ne sont pas déclassés en créances douteuses, leur risque différencié étant nettement plus faible que celui des prêts subordonnés.

Les indemnités perçues lors des remboursements anticipés et réaménagements sont prises intégralement en résultat l'année de réalisation.

Lors de cessions de prêts entre différents fonds d'épargne, les plus-values font l'objet d'une élimination pour la présentation des comptes des fonds d'épargne centralisés à la Caisse des dépôts.

Dans le cadre des opérations de rachat des prêts et emprunts de la CGLLS, et des anciens prêts de l'Etat, l'écart entre la valeur de reprise et la valeur comptable est enregistré en surcotes et décotes qui sont reprises en résultat, de manière actuarielle, sur la durée de vie des prêts et emprunts. Des provisions pour dépréciation sont constituées au titre des surcotes relatives à des prêts supportant un risque important de réaménagement ou de remboursement anticipé ; en effet la surcote décaissée lors de l'achat de ces prêts perd dans cette hypothèse toute substance financière.

L'échéancier des reprises en résultat est actualisé chaque trimestre pour tenir compte des remboursements anticipés et des réaménagements effectivement constatés, ainsi que des éventuelles révisions de taux.

Emprunts

Ils sont inscrits au passif pour leur valeur de remboursement. Les intérêts correspondants sont enregistrés en compte de résultat *prorata temporis*.

3 - Portefeuille de titres de placement

Les règles de valorisation des titres en portefeuille de placement varient selon la catégorie à laquelle ces titres appartiennent.

Valeurs mobilières à revenu fixe

Lors de leur entrée, elles sont comptabilisées à leur montant nominal et la différence entre le prix d'achat et la valeur nominale (surcote ou décote) est enregistrée séparément.

En date d'arrêté :

- la surcote ou décote est rapportée progressivement au résultat, selon le mode linéaire, sur la durée résiduelle de vie du titre ;
- une provision pour dépréciation est constituée ligne à ligne en cas de moins-value latente, les valeurs étant appréciées sur la base du dernier cours de bourse du mois de décembre.

Les valeurs mobilières à revenu fixe sont gérées selon la méthode du "Premier entré, premier sorti" (PEPS ou FIFO).

Valeurs mobilières à revenu variable

Elles sont comptabilisées au coût d'achat et évaluées à la clôture et lors des cessions, suivant la méthode du coût moyen pondéré. Une provision est constituée lorsque le coût d'achat moyen pondéré est supérieur au dernier cours de bourse du mois de décembre, ou au prix futur de réalisation d'engagements reçus, ou encore à la dernière valeur liquidative connue s'agissant des parts d'OPCVM.

Titres de créances négociables et autres valeurs du marché interbancaire

Lors de leur acquisition, les titres sont comptabilisés à leur montant nominal, et la différence entre le prix d'achat et la valeur nominale (surcote ou décote) est comptabilisée séparément.

En date d'arrêté, celle-ci est rapportée progressivement au résultat, selon le mode actuariel, sur la durée résiduelle de vie du titre ; des provisions sont constituées en fonction de la solvabilité des émetteurs et par référence à des indicateurs de marché.

4 - Portefeuille de titres d'investissement

Ce portefeuille comprend des obligations et des titres de créances négociables acquis avec une intention de détention durable, en principe jusqu'à l'échéance, et globalement adossés à des ressources considérées comme ayant au moins la même durée.

Ces titres obéissent aux règles comptables générales régissant le portefeuille d'investissement :

- non-provisionnement des moins-values latentes résultant d'une simple hausse des taux ;
- étalement des surcotes ou décotes sur la durée résiduelle de vie des titres : selon le mode actuariel pour les TCN et selon le mode linéaire pour les obligations.

En cas d'éventuelles cessions, ils seraient gérés selon la méthode du "Premier entré, premier sorti" (PEPS ou FIFO).

5 - Portefeuille de titres de l'activité de portefeuille (Tap)

Les titres de l'activité de portefeuille correspondent à des investissements réalisés de façon régulière avec pour objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce, ni de participer activement à la gestion opérationnelle de l'entreprise émettrice. Ils sont comptabilisés au prix d'acquisition.

Ils figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. Pour les sociétés cotées, la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue, tenant compte de l'horizon de détention envisagé, est représentative de la valeur d'utilité.

Une provision pour dépréciation, déterminée à partir de la valeur d'utilité, est constatée en cas de moins-values latentes déterminées par ligne de titres sans compensation avec les plus-values latentes.

6 - Cessions temporaires de titres

Prêts et emprunts de titres

Les titres prêtés sont inscrits sur une ligne spécifique de l'actif du bilan pour la valeur comptable des titres sortis du portefeuille selon la méthode "Dernier entré, premier sorti".

En date d'arrêt, ils sont évalués selon les règles du portefeuille d'origine.

Les emprunts de titres sont enregistrés, pour la valeur de marché au jour de l'emprunt, à l'actif du bilan dans la catégorie des titres de transaction et, au passif du bilan, pour constater la dette de titre à l'égard du prêteur.

En date d'arrêt, ces postes sont réestimés sur la base de la valeur de marché.

La rémunération relative à un prêt ou emprunt de titres est enregistrée prorata temporis en résultat.

Pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus dans leur portefeuille d'origine et continuent à être évalués selon les règles qui leur sont applicables. Ils font l'objet d'une inscription spécifique au passif du bilan.

A l'inverse, les titres reçus en pension livrée sont portés sur une ligne particulière de l'actif, représentative de la créance ainsi générée. Ils ne sont donc pas réévalués.

La rémunération versée fait l'objet, en date d'arrêt, d'une imputation *pro rata temporis*, en charge ou en produit selon le sens de la pension.

7 - Offres publiques d'échange (OPE)

La valeur d'échange, retenue pour la détermination du résultat de ces opérations, correspond à la moyenne des cours de bourse

de la société initiatrice de l'offre, calculée sur la période comprise entre la date de publication de l'avis de dépôt de l'offre auprès des instances concernées exclue et la date de publication des résultats de l'offre par ces mêmes instances incluse. Les cours sont ceux constatés à la clôture des séances de bourse de la période de référence. En cas de dépôt de plusieurs offres sur un même titre, la date de début de la période de référence correspond à la date de la première offre.

8 - Engagements hors-bilan (hors contrats d'échange de taux d'intérêt)

Les engagements hors-bilan donnés concernent principalement les prêts accordés non encore versés.

Les engagements hors-bilan reçus recouvrent les garanties de l'Etat et les engagements sur titres. Jusqu'en 2002, les garanties reçues des établissements de crédit et des collectivités locales n'étaient pas comptabilisées. A partir du 31 décembre 2003, les engagements reçus des établissements de crédit et des collectivités locales à titre de garantie ont été enregistrés en hors-bilan pour un montant global de 75,3 milliards d'euros (cf. note 16A). Ils concernent la majeure partie des encours de prêts des fonds d'épargne.

9 - Contrats d'échange de taux d'intérêt

Les contrats d'échange de taux conclus par les sections d'épargne en vue de couvrir des opérations particulières parfaitement identifiées sont inscrits au hors-bilan.

Les charges et produits générés par ces instruments sont enregistrés de manière symétrique aux résultats de l'élément couvert.

10 - Opérations en devises

Les actifs et passifs en devises sont convertis au cours des monnaies constaté à la date d'arrêt.

Les opérations de change au comptant sont évaluées au cours du comptant ; les opérations de change à terme sont évaluées au cours du terme restant à courir.

11 - Provisions pour risques et charges

Des provisions sont constituées en couverture des pertes certaines résultant des programmes de prêts consentis à un taux inférieur au coût de la ressource :

- pour le LEP, une partie des PLI a été refinancée sur emprunts et la perte actuarielle a été provisionnée ;
- la perte actuarielle dégagée par les prêts octroyés à taux réduit, inférieur au coût de la ressource, fait l'objet d'une provision. Il s'agit des PLA-TS, des prêts aux quartiers en difficulté octroyés dans le cadre du plan pour la banlieue, des prêts au logement d'urgence et des prêts démolition-reconstruction, indexés sur le livret A, ainsi que des PLI non refinancés par emprunts et des PPU octroyés sur fonds LEP.

La provision concernant les fonds du livret A est mutualisée entre ces fonds dans la mesure où ces ressources financent des prêts de nature et de taux identiques.

Une provision est également constituée pour couvrir le risque spécifique attaché au produit épargne-logement. Ce risque, correspondant à l'engagement d'accorder des prêts à un taux fixé contractuellement à l'avance, est actuellement appréhendé de manière globale, et évalué forfaitairement à 2 % des encours de dépôts constatés aux arrêts, en raisonnant sur l'ensemble de l'activité de l'épargne-logement. Cette provision a été dotée de 40 millions d'euros au 31 décembre 2003.

12 - Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)

Ces fonds pour risques bancaires généraux, destinés à faire face aux risques bancaires généraux inhérents à l'activité de prêteur et d'investisseur sur les marchés, sont dotés pour chacun des fonds d'épargne de sorte que, venant compléter les réserves spécifiques de chaque fonds d'épargne, ils contribuent à atteindre le niveau de fonds propres minimum requis par la réglementation bancaire applicable aux risques de contrepartie et aux risques de marché.

Le niveau des fonds propres requis est couvert par les réserves prévues par la réglementation, lorsqu'elles existent, le FRBG, les réserves disponibles, le report à nouveau et le résultat.

Concernant le mode de calcul du FRBG, l'option retenue est de couvrir :

- par la constitution des réserves prévues par la réglementation ;
- puis par celle du FRBG, le risque, exprimé à travers la somme de trois composantes représentatives du besoin de fonds propres qu'aurait chaque fonds :
 - une composante égale au besoin qui correspondrait à l'application du ratio de solvabilité européen, sur la base des actifs de chaque fonds,
 - une composante égale au besoin qui correspondrait à la couverture des risques de marché, sur la base des actifs de marché de chaque fonds,
 - une composante dite "pour risques anticipés".

La couverture des risques de marché du portefeuille de placement correspond en effet à un besoin de fonds propres à la date d'arrêt ; pour des raisons de gestion, ce besoin peut être substantiellement inférieur au potentiel d'exposition du portefeuille aux risques de marché. La composante "ex-ante" du FRBG représente les fonds propres supplémentaires correspondant à la différence entre l'exposition maximum potentielle et l'exposition constatée.

L'accroissement des encours gérés et la reprise du marché ont généré une augmentation des risques généraux. Une dotation nette de 371 millions a ainsi été constituée au 31 décembre 2003.

Les travaux réalisés en 2003 sur les fonds propres économiques des fonds d'épargne à la suite des recommandations du rapport Noyer-Nasse relatives à la sécurité des fonds d'épargne et dans la perspective de l'entrée en vigueur des normes "Bâle II" tendent à montrer qu'un renforcement pourrait être nécessaire, notamment pour prendre en compte la composante "risque de

taux". Compte tenu de ce besoin en fonds propres supplémentaires par rapport au calcul prudentiel actuel respectant le RSE et la CAD, et de la volonté de renforcer le portefeuille actions en 2004, la composante pour risques anticipés du FRBG a été maintenue à titre de fonds propres complémentaires. Toutefois, la part concernant l'épargne-logement a été reprise en totalité (64 millions d'euros) en raison du transfert de responsabilité à La Poste de la gestion financière de ce fonds (cf. 1-5 Notes annexes aux états financiers). En effet, la convention devant entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2004 n'inclut pas cette composante dans la dotation en fonds propres initiale de la section.

III - Informations financières sur les risques de marché

1 - Gestion actif-passif

Les fonds d'épargne sont exposés au risque de transformation puisqu'ils prêtent à moyen et long terme à partir de ressources à vue. Cependant, la stabilité des dépôts, historiquement constatée, l'indexation de la majeure partie des prêts sur le taux de la ressource, ainsi que le maintien d'un niveau de liquidité adéquat, permettent de réaliser cette transformation dans de bonnes conditions de sécurité.

Les risques de taux et de liquidité sont mesurés au moyen d'outils de gestion actif-passif, qui prennent en compte à un niveau très fin les caractéristiques des actifs et des passifs et permettent notamment de simuler l'évolution du bilan selon différentes hypothèses de collecte et de versements de prêts. Dans un souci de sécurité maximale du dispositif pour les déposants, il est procédé à un dimensionnement et une structuration des portefeuilles d'actifs financiers, afin de ménager de réelles possibilités d'adaptation aux évolutions potentielles du risque de liquidité, tout en protégeant la marge actuelle et la marge future contre la variation des taux d'intérêt.

A la suite de l'annonce, le 21 juillet 2003, de la mise en place d'une règle d'indexation pour les taux réglementés, les fonds d'épargne ont entamé des travaux pour adapter la modélisation et la décliner en termes de structure de portefeuille d'adossément, ainsi que de besoins de fonds propres.

Des travaux préparatoires ont été poursuivis dans la perspective d'un passage aux futures normes d'exigence de fonds propres des fonds d'épargne, notamment afin de calibrer leur niveau par rapport aux risques supportés par le bilan.

2 - Le contrôle des risques

Le contrôle des risques du groupe Caisse de dépôts repose sur trois niveaux : métier – établissement – groupe. Le contrôle général, au niveau du groupe, fixe les normes et valide les instruments et les méthodes ; le contrôle des risques, au niveau de l'établissement public, est en charge du suivi des risques financiers des portefeuilles.

Concernant les risques de crédit, un Comité des risques de contrepartie, qui se réunit mensuellement, est en charge de :

- définir et suivre la politique de risque de crédit ;
- arrêter la méthodologie de fixation des limites des contreparties, sur proposition du contrôle des risques ;
- fixer les limites par contrepartie, sur proposition du contrôle des risques, sachant que chaque portefeuille bénéficie de limites indépendantes.

Le contrôle des risques est en charge du suivi au quotidien du respect des limites par chaque direction financière. Il appuie ses propositions de limites sur des analyses synthétiques effectuées essentiellement à partir des analyses de CDC IXIS, des agences de notations et des informations publiques.

Ainsi, au 31 décembre 2003, le principal engagement par contrepartie des portefeuilles de taux des fonds d'épargne est concentré à hauteur de 64 % sur l'Etat français (62 % en 2002).

L'activité des fonds d'épargne est réglementée et le recours aux instruments dérivés se limitait essentiellement, jusqu'au 31 décembre 1999, à des contrats d'échange de taux d'intérêt en vue de la micro-couverture d'opérations spécifiques autorisées ou demandées par les autorités de tutelle. L'encours correspondant à ces opérations, enregistré au hors-bilan au 31 décembre 2003, s'élève à 1,6 milliard d'euros, dont 1,2 milliard d'euros avec le Crédit Foncier dans le cadre des PLI.

Puis, en juillet 1999, les fonds d'épargne ayant été autorisés par le ministère de l'Economie et des Finances à recourir aux instruments dérivés de manière plus récurrente, dans une optique de désensibilisation du portefeuille, un certain nombre d'opérations, telles que les swaps et les contrats notionnels négociés sur le MATIF, ont été réalisées à compter de l'exercice 2000. A ce titre, le stock d'asset swaps au 31 décembre 2003 est de 4,4 milliards d'euros.

Des achats d'options de swaps –swaptions– d'échéance janvier 2004, pour un montant nominal de 540 millions d'euros, ont été réalisés début 2003 afin de couvrir l'éventuelle dépréciation d'investissements en OAT de maturité 2012 et 2016 contre une hausse significative des taux d'intérêt. Les taux ayant baissé par rapport au niveau d'achat et au seuil de déclenchement, aucun produit n'a été constaté sur ces options.

IV - Présentation des comptes

Les états financiers retracent la situation de l'ensemble des fonds d'épargne centralisés à la Caisse des dépôts ; ils recouvrent les fonds suivants :

- Caisses d'Epargne et de Prévoyance : livret A ;
- Fonds de réserve et de garantie des Caisses d'Epargne et de Prévoyance ;
- Caisse Nationale d'Epargne : livrets A et B ;
- Fonds de réserve et de garantie de la CNE ;
- Livret d'Epargne Populaire : fonds centralisés par les CEP, la CNE, les banques et autres réseaux ;
- Fonds de réserve du LEP ;
- Livret Jeunes ;
- Fonds de réserve du livret Jeunes ;
- CODEVI ;
- Epargne-logement ;
- PEP-CNE.

Autres fonds :

- Fonds de réserve du financement du logement (FRFL) ;
- Fonds de réserve de l'épargne-logement des CEP ;
- Epargne-construction ;
- Fonds de garantie des SDR ;
- Fonds spécial CFF.

La gestion de chacun de ces fonds est retracée dans des comptes séparés ; une présentation d'ensemble et une décomposition par fonds sont donc établies.

Note 1 - Opérations de trésorerie et interbancaires

(en millions d'euros)	31.12.2003	31.12.2002
Comptes ordinaires	1 388	1 667
Disponibilités courantes ⁽¹⁾	68	398
Disponibilités représentatives des réserves obligatoires	1 319	1 269
Intérêts courus	1	-
Autres créances sur établissements de crédit à terme	234	673
Titres pris en pension livrée	228	672
Intérêts courus	6	1
TOTAL	1 622	2 340

(1) L'établissement public Caisse des dépôts, entité Section générale, est le banquier des fonds d'épargne : à ce titre, il assure la centralisation de la trésorerie, ainsi que l'ensemble des prestations de nature bancaire.

Note 2 - Opérations de financement

L'activité de financement des fonds d'épargne étant fondamentalement traitée selon la nature des financements, les prêts à la clientèle, y compris ceux aux établissements de crédit, sont regroupés sous la rubrique "Opérations de financement".

Les prêts aux établissements de crédit s'élèvent à 7 904 millions d'euros au 31 décembre 2003 (8 601 millions d'euros au 31 décembre 2002), intérêts courus compris.

A) PRETS A L'EQUIPEMENT

(en millions d'euros)	31.12.2003	Versements	Remboursements	Remboursements anticipés	Autres mouvements ⁽¹⁾	31.12.2002
Prêts équipement	4 608	-	(1 087)	(64)	(8)	5 767
Nouveaux emplois	27	1	(1)	-	-	27
Capital	4 635	1	(1 088)	(64)	(8)	5 794
Intérêts courus non échus	148	-	-	-	(45)	193
Echéances mises en recouvrement	6	-	-	-	6	-
Echéances impayées	2	-	-	-	-	2
TOTAL	4 791	1	(1 088)	(64)	(47)	5 989
dont :						
Capitaux douteux et accessoires	126	-	-	-	(11)	137
Provisions	(20)	-	-	-	-	(20)

(1) dont prêts réaménagés et variations des encours douteux nets des provisions liées.

dont reclassement des prêts obligataires et prêts sur titres d'annuités en prêts équipement pour un montant de 38 millions d'euros, et reclassement de créances rattachées douteuses sur prêts logement en créances douteuses sur prêts équipement pour un montant de 17 millions d'euros au 31 décembre 2002.

Note 2 (suite)

B) PRETS AU LOGEMENT

(en millions d'euros)	31.12.2003	Versements	Remboursements	Remboursements anticipés	Autres mouvements ⁽²⁾	31.12.2002
PLA ^{(1) (3)}	44 946	2 283	(839)	(81)	(27)	43 610
PAM et PRV ⁽³⁾	6 760	323	(678)	(55)	(16)	7 186
PLI et PHEBE	3 396	656	(78)	(19)	23	2 814
PAP	1 115	–	(891)	(2)	1	2 007
PPU	2 876	252	(198)	(44)	7	2 859
Divers ^{(3) (4)}	20 764	1 029	(1 339)	(89)	(8)	21 171
Capital	79 857	4 543	(4 023)	(290)	(20)	79 647
Intérêts courus non échus	5 226				(235)	5 461
Echéances mises en recouvrement	128				(19)	147
Echéances impayées	4				–	4
Remboursements anticipés en instance d'affectation	(7)				13	(20)
TOTAL	85 208	4 543	(4 023)	(290)	(261)	85 239

(1) Hors subventions.

(2) dont reprises ou amortissements de surcotes et décotes, intérêts capitalisés, variation des encours douteux nets des provisions liées et prêts réaménagés ;
dont reclassement des prêts CFF long terme et des prêts CCCI en prêts divers respectivement pour un montant de 250 et 12 millions d'euros au 31 décembre 2002 ;
dont reclassement de créances rattachées douteuses sur prêts logement en créances rattachées douteuses sur prêts équipement pour un montant de 17 millions d'euros au 31 décembre 2002 ;

dont reclassement de prêts logement en prêts divers pour un montant de 1 million d'euros au 31 décembre 2002.

(3) Les prêts PLA, PAM et HLMA-HLMO réaménagés ont été reclassés en divers logement.

(4) L'avance Voiron a été reclassée en prêt divers logement pour un montant de 11 millions d'euros au 30 juin 2003.

Par ailleurs, la surcote payée lors de la reprise des prêts CGLLS fait l'objet pour les PLA d'une provision pour dépréciation à hauteur de la totalité du montant restant à étaler (soit 7 millions d'euros au 31 décembre 2003 et 10 millions d'euros au 31 décembre 2002), du fait que l'encours concerné sera réaménagé à un taux inférieur au taux du rachat, probablement en totalité.

Les capitaux douteux et provisions s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31.12.2003			31.12.2002		
	Capitaux et accessoires	Provisions	Net	Capitaux et accessoires ⁽¹⁾	Provisions	Net
PLA	2 599	305	2 294	1 851	283	1 568
PAM et PRV	368	24	344	598	39	559
PLI et PHEBE	58	5	53	41	3	38
PAP	–	–	–	1	–	1
PPU	143	6	137	159	7	153
Divers	1 044	106	938	1 403	146	1 258
TOTAL	4 212	446	3 766	4 054	478	3 576

(1) dont reclassement de créances rattachées douteuses sur prêts logement en créances rattachées douteuses sur prêts équipement pour un montant de 17 millions d'euros au 31 décembre 2002.

Note 2 (suite)

C) PRETS DIVERS

(en millions d'euros)	31.12.2003	Versements	Remboursements	Remboursements anticipés	Autres mouvements ⁽¹⁾	31.12.2002
Prêts CODEVI						
BDPME	3 393	379	(152)	-	-	3 166
SDR	475	-	(100)	-	-	575
Autres	18	-	(24)	-	-	42
Capital	3 886	379	(276)	-	-	3 783
Intérêts courus non échus	132	-	-	-	(6)	138
Echéances mises en recouvrement	4	-	-	-	(42)	46
Echéances impayées	18	-	-	-	7	11
TOTAL	4 040	379	(276)	-	(41)	3 978
dont :						
Capitaux douteux et accessoires	4	-	-	-	4	-
Prêts épargne-logement						
Prêts principaux	2 414	478	(490)	(102)	-	2 528
Prêts complémentaires	10 762	2 369	(712)	(530)	(2)	9 637
Prêts conventionnés	2 094	631	(91)	(154)	(1)	1 709
Capital	15 270	3 478	(1 293)	(786)	(3)	13 874
Intérêts courus non échus	44	-	-	-	1	43
Echéances mises en recouvrement	1	-	-	-	(9)	10
Echéances impayées	1	-	-	-	-	1
TOTAL	15 316	3 478	(1 293)	(786)	(11)	13 928
dont :						
Capitaux douteux et accessoires	28	-	-	-	4	24
Provisions	(11)	-	-	-	(1)	(10)
Autres prêts divers						
CNCEP	1 107	30	(127)	-	-	1 203
Autres prêts ⁽²⁾	1 246	27	(129)	(8)	222	1 134
Capital	2 353	57	(256)	(8)	222	2 338
Intérêts courus non échus	49	-	-	-	(10)	59
Echéances mises en recouvrement	37	-	-	-	37	-
Echéances impayées	-	-	-	-	-	-
TOTAL	2 439	57	(256)	(8)	249	2 397
dont :						
Capitaux douteux et accessoires ⁽²⁾	972	-	-	-	556	416
Provisions	(61)	-	-	-	(26)	(35)
TOTAL PRETS DIVERS	21 795	3 914	(1 825)	(794)	197	20 302

(1) dont variation des encours douteux nets des provisions liées.

dont reclassement des prêts logement CFF long terme et CCCI en prêts divers respectivement pour un montant de 250 et 12 millions d'euros ; reclassement de prêts logement en prêts divers pour 1 million d'euros ; reclassement des prêts obligataires et prêts sur titres d'annuités en prêts équipement pour un montant de 38 millions d'euros au 31 décembre 2002.

(2) dont un prêt subordonné déclassé en créances douteuses d'un montant de 972 millions d'euros, et qui bénéficie d'une garantie totale de l'Etat, enregistrée en hors bilan (cf. note 16). Conformément à la réglementation bancaire, les intérêts échus impayés et courus non échus ont été dépréciés à 100 %.

Note 3 - Opérations sur titres

A) ANALYSE PAR NATURE ET TYPE DE PORTEFEUILLE, NETS DES PROVISIONS

(en millions d'euros)	31.12.2003			31.12.2002	
	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Titres de placement	Titres d'investissement
Effets publics et valeurs assimilées					
Fonds d'Etat	26 570	11 516	–	24 432	13 876
Bons du Trésor	20 496	932	–	17 435	2 164
Titres prêtés ⁽¹⁾	6 146	6 366	–	4 094	4 468
Sous-total par portefeuille	53 212	18 814	–	45 961	20 508
Total tous portefeuilles		72 026			66 469
Obligations et autres titres à revenu fixe					
Obligations	18 489	6 566	–	15 759	6 747
Autres titres à revenu fixe	13 829	1 419	–	16 753	1 490
Titres prêtés ⁽¹⁾	24	–	–	11	42
Sous-total par portefeuille	32 342	7 985	–	32 523	8 279
Total tous portefeuilles		40 327			40 801
Actions et autres titres à revenu variable					
Actions	5 565	–	–	5 002	–
Autres titres à revenu variable (dont OPCVM) ⁽²⁾	395	–	22	218	–
Sous-total par portefeuille	5 960	–	22	5 220	–
Total tous portefeuilles		5 982			5 220
SOUS-TOTAL PAR PORTEFEUILLE ⁽³⁾	91 514	26 799	22	83 704	28 787
TOTAL TOUS PORTEFEUILLES		118 335			112 490
Détail des titres prêtés					
Fonds d'Etat	3 759	6 214	–	779	4 151
Bons du Trésor	2 387	152	–	3 316	317
Obligations	24	–	–	11	42
TOTAL	6 170	6 366	–	4 105	4 510

(1) Détail des titres prêtés.

(2) dont parts d'OPCVM dédiés – FCP Obligation Epargne – d'une valeur bilan de 22 millions d'euros et d'une valeur liquidative de 54 millions d'euros au 31 décembre 2003 (respectivement 43 et 105 millions d'euros au 31 décembre 2002).

(3) Au cours des exercices 2002 et 2003, des titres du portefeuille d'investissement ont été cédés, leur détention n'étant plus compatible avec le nouveau Code d'investissement défini par le ministère de l'Economie et des Finances. Ces lignes représentent en valeur bilan un montant de 457 millions d'euros (538 millions d'euros au 31 décembre 2002) dégagant une plus-value de 50 millions d'euros en 2003 (15 millions d'euros en 2002).

Note 3 (suite)

B) ELEMENTS COMPLEMENTAIRES D'INFORMATION

(en millions d'euros)	31.12.2003			31.12.2002	
	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Titres de placement	Titres d'investissement
Effets publics et valeurs assimilées					
Valeur brute	50 923	17 916	–	44 173	19 437
Primes/décotes	1 069	258	–	554	391
Créances rattachées	1 244	640	–	1 234	680
Provisions	(24)	–	–	–	–
Valeur nette comptable par portefeuille	53 212	18 814	–	45 961	20 508
Valeur nette comptable tous portefeuilles		72 026			66 469
Valeur de marché des titres de placement et d'investissement	52 832	18 877		46 273	20 645
Valeur de remboursement des titres de placement et d'investissement	50 923	17 916		44 173	19 437
Obligations et autres titres à revenu fixe					
Valeur brute	31 564	7 693	–	31 875	7 933
Primes/décotes	302	71	–	167	99
Créances rattachées	513	221	–	506	247
Provisions	(37)	–	–	(25)	–
Valeur nette comptable par portefeuille	32 342	7 985		32 523	8 279
Valeur nette comptable tous portefeuilles		40 327			40 801
Valeur de marché des titres de placement et d'investissement	32 408	8 057		32 721	8 326
Valeur de remboursement des titres de placement et d'investissement	31 564	7 693		31 875	7 933
Actions et autres titres à revenu variable					
Valeur brute	6 975	–	23	6 832	–
Provisions	(1 015)	–	(1)	(1 612)	–
Valeur nette comptable	5 960	–	22	5 220	–
Valeur nette comptable tous portefeuilles		5 982			5 220
Valeur de marché des titres de placement et des titres de l'activité de portefeuille	8 913		22	7 460	

Note 4 - Participations et autres titres détenus à long terme

(en millions d'euros)	31.12.2003	31.12.2002
Participations	1	2
Brut	1	2
TOTAL	1	2

Note 5 - Immobilisations corporelles

(en millions d'euros)	31.12.2003	Autres mouvements ⁽²⁾	31.12.2002
Immobilisations de placement			
Immeubles ⁽¹⁾	4	(5)	9
Brut	81	-	81
Amortissements	(77)	(5)	(72)
Réserves foncières	-	-	-
Brut	1	-	1
Provisions	(1)	-	(1)
TOTAL	4	(5)	9
Brut	82	-	82
Amortissements	(77)	(5)	(72)
Provisions	(1)	-	(1)

(1) Il s'agit d'un immeuble construit sur terrain d'autrui et donné en crédit-bail.

(2) Correspondent aux sorties d'immobilisations, aux dotations aux amortissements et aux dotations aux provisions nettes des reprises.

Note 6 - Comptes de régularisation et autres actifs

(en millions d'euros)	31.12.2003	31.12.2002
Comptes de régularisation	33	198
Produits à recevoir	27	195
<i>Produits à recevoir sur instruments financiers</i>	26	56
<i>Prime épargne-logement à recevoir</i>	-	14
<i>Autres produits à recevoir ⁽¹⁾</i>	1	126
Perte à étaler sur instruments dérivés	5	3
Autres actifs	100	127
Subventions et bonifications à recevoir	6	47
<i>Subventions PLA à recevoir</i>	6	9
<i>Bonifications PRU à recevoir</i>	-	37
<i>Bonifications et ristournes à recevoir</i>	-	1
Avances de refinancement Enténial	92	78
Autres débiteurs divers	2	2
TOTAL	133	325

(1) dont 122 millions d'euros à recevoir au titre du remboursement des commissions sur PEL et CEL au 31 décembre 2002.

Ce remboursement a été entièrement versé par La Poste en juillet 2003 (cf. I-3 Notes annexes aux états financiers).

Note 7 - Opérations de trésorerie et interbancaires

(en millions d'euros)	31.12.2003	31.12.2002
Emprunts à terme	1 706	5 149
Emprunts auprès du CFF (PLI) ⁽¹⁾	732	-
Autres emprunts auprès du CFF	148	158
Emprunts auprès de la CDC-Section Générale (PPU) ⁽²⁾	46	46
Emprunts auprès de CDC IXIS (PLI) ⁽¹⁾	-	735
Emprunts livret Bleu ⁽³⁾	-	18
Emprunts repris de la CGLLS ⁽⁴⁾	543	3 854
Avances de la CDC-Section Générale ⁽⁵⁾	201	186
Intérêts courus	37	152
TOTAL	1 706	5 149

(1) Cession au CFF des emprunts de refinancement PLI-PLS par CDC IXIS pour un montant de 700 millions d'euros.

(2) Refinancement des PPU (échéance 2021).

(3) Emprunt livret Bleu soldé en janvier 2003.

(4) Remboursement anticipé des emprunts CGLLS auprès de CDC IXIS d'un montant de 2 804 millions d'euros, 105 millions d'intérêts courus non échus et reprise des primes décotées pour un montant de 260 millions d'euros (cf. I-1 Notes annexes aux états financiers).

(5) Refinancement de prêts participatifs au Crédit Logement.

Note 8 - Dépôts

L'activité de centralisation des dépôts d'épargne étant fondamentalement traitée selon la nature des fonds d'épargne centralisés, les dépôts de la clientèle, y compris ceux des établissements de crédit, sont regroupés sous la rubrique "Dépôts d'épargne centralisés". Les dépôts des établissements de crédit au 31 décembre 2003 s'élèvent globalement à 122 602 millions d'euros (112 306 millions d'euros au 31 décembre 2002), intérêts courus compris.

A) DEPOTS CENTRALISES

(en millions d'euros)	Dépôts au 01.01.2004	Intérêts capitalisés au 01.01.2004 ⁽³⁾	Dépôts au 31.12.2003	Dépôts au 01.01.2003	Intérêts capitalisés au 01.01.2003 ⁽³⁾	Dépôts 31.12.2002
Livret A - CEP	65 617	1 712	63 905	64 726	1 827	62 899
Livrets A & B - CNE	49 205	1 255	47 950	48 493	1 343	47 150
LEP	47 851	1 833	46 018	44 339	1 727	42 612
Livret Jeunes	1 056	41	1 015	996	39	957
CODEVI ⁽¹⁾	8 329	-	8 329	7 644	-	7 644
Epargne-logement	29 263	876	28 387	27 225	823	26 402
PEP CNE	1 102	33	1 069	1 088	34	1 054
Livret Bleu du Crédit mutuel ⁽²⁾	15 108	-	15 108	14 557	-	14 557
TOTAL	217 531	5 750	211 781	209 066	5 792	203 275

(1) Les dépôts CODEVI font l'objet d'une émission de titres pour le développement industriel (TDI). Ces derniers sont rémunérés au taux du CODEVI majoré de 1,5 % dans la limite du taux de centralisation ; au-delà, c'est le taux du CODEVI qui s'applique. La part capitalisée sur les dépôts fait l'objet d'une centralisation l'année suivante.

(2) Jusqu'au 31 décembre 1998, en application du mémorandum du 27 avril 1991 relatif aux emplois d'intérêt général du livret Bleu du Crédit mutuel, la Caisse des dépôts centralisait 85 % des fonds déposés dans les caisses du Crédit mutuel dont 15 % étaient placés en liquidités, et les 85 % restants étaient avancés au livret A pour financer le logement social. En vertu de la convention du 31 décembre 1998, le Crédit mutuel centralise 100 % de ses dépôts à la Caisse des dépôts ; la section livret Bleu a été transférée aux sections livret A CEP et livrets A & B CNE, respectivement pour 60 % et 40 %, soit 9,1 et 6 milliards d'euros au 31 décembre 2003 (8,7 et 5,8 milliards d'euros au 31 décembre 2002).

(3) Les intérêts capitalisés tiennent compte du cumul des intérêts acquis au titre de l'exercice, ainsi que d'éléments particuliers (modalités de centralisation du LEP..) ; ils ne peuvent donc être directement comparés avec les rémunérations acquises présentées dans le tableau ci-après.

Note 8 (suite)

B) REMUNERATIONS DES DEPOTS

(en millions d'euros)	31.12.2003	31.12.2002
Livret A - CEP	1 718	1 831
Livrets A & B - CNE	1 258	1 343
LEP ⁽¹⁾	1 714	1 621
Livret Jeunes	41	39
CODEVI	249	247
Épargne-logement	880	829
PEP CNE	34	34
Livret Bleu du Crédit mutuel ⁽²⁾	–	–
TOTAL	5 894	5 946

(1) La rémunération acquise sur les LEP ne prend pas en compte la rémunération du mois en cours, pour les réseaux banques et CEP, enregistrée en créditeurs divers : 124 millions d'euros au 31 décembre 2003 (115 millions d'euros au 31 décembre 2002), les dépôts correspondants n'étant centralisés que le mois suivant.

(2) Conformément à la convention du 31 décembre 1998 entre la Caisse des dépôts et le Crédit mutuel, la rémunération du livret Bleu est versée le dernier jour ouvrable de l'année.

C) PRELEVEMENTS SUR LA REMUNERATION DES DEPOTS

(en millions d'euros)	31.12.2003	31.12.2002
Livret B - CNE	12	14
Épargne-logement	16	8
PEP CNE	4	4
TOTAL	32	26

Il s'agit de prélèvement libératoire et de diverses contributions assises sur les produits d'épargne fiscalisés restant à reverser.

Note 9 - Comptes de régularisation et autres passifs

(en millions d'euros)	31.12.2003	31.12.2002
Comptes de régularisation	701	495
Charges à payer	523	481
<i>Rémunérations réseaux à payer</i>	284	268
<i>Charges à payer sur instruments financiers</i>	94	79
<i>Prime épargne-logement à reverser</i>	5	–
<i>Intérêts dépôts LEP à payer</i>	124	115
<i>Autres charges à payer</i>	15	19
Gains à étaler sur instruments financiers	178	14
Autres passifs	8	24
Subventions et bonifications à reverser	–	6
<i>Bonifications à reverser ⁽¹⁾</i>	–	6
Autres créditeurs divers	8	18
<i>Résultat Fonds spécial du CFF à reverser à l'Etat</i>	8	8
<i>Charges à payer sur FRU</i>	–	10
TOTAL	709	519

(1) Versement de la bonification sur prêts solidarité-développement lycées pour un montant de 6 millions d'euros.

Note 10 - Provisions pour risques et charges

(en millions d'euros)	31.12.2002	Dotations	Reprises	31.12.2003
PLI et PPU (LEP) ⁽¹⁾	369	-	51	318
Prêts SDR et FIM (CODEVI) ⁽²⁾	3	-	-	3
Géothermie (Livret A) ⁽²⁾	19	-	7	12
PDR (Livret A) ^{(1) (5)}	70	-	10	60
Prêts à 3,45 % (dont PLUS) (Livret A) ^{(1) (6)}	129	45	2	172
PLA-TS (Livret A) ⁽¹⁾	300	40	12	328
Litiges ⁽³⁾	5	2	-	7
Epargne-logement ⁽⁴⁾	528	40	-	568
Instruments de couverture	4	4	-	8
TOTAL	1 426	131	82	1 475

(1) Ces prêts présentent des conditions de taux inférieures au coût de la ressource ; la perte actuarielle correspondante fait l'objet d'une provision, ajustée en fonction des versements et des nouvelles enveloppes.

(2) Ces prêts ont fait l'objet de réaménagements à des conditions inférieures au coût de la ressource ; la provision correspond à la perte actuarielle future générée par le réaménagement.

(3) dont provisions CFF (4 millions d'euros).

(4) Provision spécifique épargne-logement (cf. II-11 Notes annexes aux états financiers).

(5) Ces prêts sont bonifiés en totalité par l'UESL depuis la mise en place de la nouvelle enveloppe 2002-2004.

(6) Ces prêts étaient à 4,20 % avant le 1^{er} août 2003.

Note 11 - Subventions

Ces subventions concernent principalement les PLA directs : les subventions font l'objet d'une reprise en compte de résultat selon la durée de vie des prêts auxquels elles se rapportent ; une partie reste à recevoir (6 millions d'euros au 31 décembre 2003 et 9 millions d'euros au 31 décembre 2002) et figure de ce fait sous la rubrique "comptes de régularisation et autres actifs".

(en millions d'euros)	31.12.2003		31.12.2002	
	CEP	CNE	CEP	CNE
Subventions brutes ⁽¹⁾	2 194	1 033	2 087	1 011
Reprises en résultat	(604)	(543)	(530)	(506)
Eliminations intersections ⁽²⁾	(328)	-	(300)	-
Sous-total	1 262	490	1 258	505
TOTAL	1 752		1 763	

(1) dont bonifications sur les PRU : Livret A CEP : 84 millions d'euros ; Livret A et B CNE : 63 millions d'euros au 31 décembre 2003 (respectivement 61 et 45 millions d'euros au 31 décembre 2002).

(2) Il s'agit de la subvention versée par le FRGCE à la section livret A CEP pour compenser la perte actuarielle correspondant à l'écart entre le taux des prêts et le coût de la ressource Livret A. Cette subvention s'applique aux PLA très sociaux, prêts au logement d'urgence, et prêts octroyés dans le cadre du plan pour la banlieue. Compte tenu des montants versés depuis 1995 et des compléments d'enveloppe budgétaire pour 2003, elle a fait l'objet d'une reprise de 12 millions d'euros au 31 décembre 2003 et 10 millions d'euros au 31 décembre 2002.

Note 12 - Fonds pour risques bancaires généraux

(en millions d'euros)	31.12.2002	Dotations et reprises nettes	31.12.2003
Risques généraux et spécifiques (CAD + RSE)			
Livret A - CEP	547	138	685
Livrets A et B - CNE	336	73	408
LEP	-	99	99
Livret Jeunes	5	(3)	2
CODEVI	89	2	91
Epargne-logement	897	77	974
PEP - CNE	39	(14)	25
Sous-total	1 913	371	2 284
Risques généraux anticipés ⁽¹⁾			
Livret A - CEP	260	-	260
Livrets A et B - CNE	174	-	174
LEP	189	-	189
Epargne-logement	64	(64)	-
Sous-total	687	(64)	623
TOTAL	2 600	307	2 908

(1) (cf. II-12 Notes annexes aux états financiers).

Note 13 - Capitaux propres

A) RESERVES ET REPORT A NOUVEAU

(en millions d'euros)	31.12.2003	Autres mouvements	Affectation des résultats 2002	31.12.2002
Réserves				
Fonds de réserve des CEP	1 295	(239) ⁽⁵⁾	282 ⁽¹⁾	1 252
Fonds de réserve et de garantie de la CNE	948	25 ^{(5) (6)}	11 ⁽¹⁾	912
Fonds de réserve du LEP	887	18 ⁽⁵⁾	25 ⁽¹⁾	844
Fonds de réserve du livret Jeunes	56	–	7 ⁽¹⁾	50
Epargne Construction	–	–	–	–
FRFL	1 235	(1 345)	152	2 429
Sous-total A	4 421	(1 541)	476	5 486
Report à nouveau				
Livrets A - CEP	37	37 ⁽⁷⁾		
Livrets A et B - CNE	17	15 ⁽⁷⁾	–	2
LEP	6	6 ⁽⁷⁾		
CODEVI	63	–	(41)	104
Epargne-logement	48	–	48	–
PEP CNE	11	(10) ⁽⁶⁾	(3)	24
FREL	83	–	3	80
Fonds de garantie des SDR	1	–	–	1
Sous-total B	265	48	6	211
Dépôt de garantie SDR (C) ⁽²⁾	13	–	–	13
TOTAL (A + B + C)	4 699	(1 492) ⁽⁴⁾	482	5 709
Elimination interfonds sur fonds de réserve	(200)		44	(244)
Autres éliminations	1		1	(1)
TOTAL ⁽³⁾	(199)		45	(244)
TOTAL GENERAL	4 500		527	5 465

(1) Les résultats affectés aux fonds de réserve correspondent, d'une part, aux résultats des fonds principaux (livret A CEP : 256 millions d'euros ; livrets A et B CNE : –32 millions d'euros ; LEP : –19 millions d'euros ; livret Jeunes : 5 millions d'euros) et, d'autre part, aux résultats des fonds de réserve (CEP : 26 millions d'euros ; CNE : 43 millions d'euros ; LEP : 44 millions d'euros ; livret Jeunes : 2 millions d'euros).

(2) dont 1 % du montant des prêts versés aux SDR sur fonds CODEVI.

(3) Correspond au retraitement des plus et moins-values internes de cessions de prêts entre les fonds.

(4) dont prélèvement de l'Etat d'un montant de 1 550 millions d'euros (pour 205 millions d'euros sur le FRGCE et 1 345 millions d'euros sur le FRFL).

(5) Le FRGCE a abondé le FRGCNE pour 16 millions d'euros et le FRLEP pour 18 millions d'euros.

(6) Rétrocession au FRGCNE pour un montant de 10 millions d'euros de l'abondement versé au PEP CNE en 2000.

(7) Majoration de 58 millions d'euros (37 millions d'euros sur le livret A CEP, 15 millions d'euros sur le Livret A et B CNE et 6 millions d'euros sur le LEP) liée au changement de méthode comptable sur les OAT indexées sur l'inflation (cf. I-2 Notes annexes aux états financiers).

Note 13 (suite)

B) RESULTATS EN INSTANCE D'AFFECTATION

Le résultat d'ensemble s'élève à 1 132 millions d'euros.

Les résultats, identifiés pour chacun des fonds gérés, seront affectés conformément aux textes qui les régissent :

(en millions d'euros)	Résultat 2003	Réserves ⁽¹⁾	Report à nouveau
Livret A - CEP	694	694	-
Fonds de réserve des CEP	(2)	(2)	-
Livrets A et B - CNE	290	290	-
Fonds de réserve de la CNE	29	29	-
LEP	(41)	(41)	-
Fonds de réserve du LEP	22	22	-
Livret Jeunes	7	7	-
CODEVI	(27)	-	(27)
Epargne-logement	(4)	-	(4)
PEP CNE	18	-	18
Autres fonds	106	106	-
Sous-total	1 092	1 106	(14)
Elimination interfonds ⁽²⁾	40		
TOTAL	1 132		

(1) Fonds de réserve respectif de chaque fonds.

(2) Correspond au retraitement des plus et moins-values de cessions internes de prêts entre les fonds.

C) CAPITAUX PROPRES AU 01.01.2004 AVANT PRELEVEMENT DE L'ETAT HORS FRBG

(en millions d'euros)	01.01.2004			Affectation des résultats 2003	31.12.2003		
	Total	Report à nouveau	Réserves		Total	Report à nouveau	Réserves
Livret A - CEP ⁽³⁾	2 024	-	2 024	693	1 332	37	1 295
Livrets A et B - CNE ⁽³⁾	1 284	2	1 282	319	965	17	948
LEP ⁽³⁾	874	-	874	(19)	892	6	887
Livret Jeunes	63	-	63	7	56	-	56
CODEVI	36	36	-	(27)	63	63	-
Epargne-logement	43	43	-	(4)	48	48	-
PEP - CNE	29	29	-	18	11	11	-
FRFL	1 339		1 339	104	1 235	-	1 235
FREL	85	85	-	2	83	83	-
Fonds de garantie des SDR	1	1	-	-	1	1	-
Sous-total	5 779	196	5 583	1 092	4 687	265	4 421
Dépôt de garantie SDR	13	-	13	-	13	-	13
TOTAL	5 792	196	5 595	1 092⁽¹⁾	4 699	265	4 434
Elimination sur fonds de réserve	(160)		(160)	40	(200)		(200)
Autres éliminations	1		1	-	1		1
TOTAL⁽²⁾	(159)		(159)	40	(199)		(199)
TOTAL GENERAL	5 632	196	5 436	1 132	4 500	265	4 235

(1) Cumul des résultats par fonds avant élimination.

(2) Correspond aux plus et moins-values de cessions internes de prêts entre les fonds.

(3) Affectation en réserves des reports à nouveau relatifs au changement de méthode comptable sur les OAT indexées sur l'inflation.

La loi de finances pour 2004 a inscrit le chiffre estimatif de 1 614 millions d'euros au titre de prélèvement sur les réserves des fonds d'épargne.

Note 14 - Risque de crédit sur opérations de financement

(en millions d'euros)	31.12.2003				
	Encours bruts sains	Encours bruts douteux	Encours bruts douteux compromis ⁽¹⁾	Provisions ⁽¹⁾	Total
Répartition par zone géographique	106 996	5 303	39	(545)	111 793
Prêts aux établissements de crédit	7 903	12	-	(11)	7 904
<i>France</i>	7 903	12	-	(11)	7 904
Prêts à la clientèle	99 093	5 291	39	(534)	103 889
<i>France</i>	99 093	5 291	39	(534)	103 889
Provisions sur opérations de financement		515	30		545
Prêts aux établissements de crédit					
31.12.2002		-	-		-
Reclassements		11	-		11
31.12.2003		11	-		11
Prêts à la clientèle					
31.12.2002		553	-		553
Dotations		237	-		237
Reprises		256	-		256
Autres mouvements		(30)	30		-
31.12.2003		504	30		534

(1) Les intérêts relatifs aux douteux compromis sont toujours comptabilisés et provisionnés.

Note 15 - Risque de crédit sur titres à revenu fixe

Le portefeuille de titres des fonds d'épargne étant essentiellement composé de valeurs émises par des établissements notés AAA, aucun titre n'a fait l'objet de déclassement en douteux au 31 décembre 2003.

(en millions d'euros)	Encours bruts sains au 31.12.2003
Répartition par devise	112 353
Titres de placement	85 554
<i>Euro</i>	85 554
Titres d'investissement	26 799
<i>Euro</i>	26 799

Note 16 - Engagements hors-bilan

A) ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS, DE GARANTIE, SUR TITRES ET AUTRES ENGAGEMENTS DONNES OU RECUS

(en millions d'euros)	Note	31.12.2003	31.12.2002
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT, DE GARANTIE ET ENGAGEMENTS DONNES SUR TITRES	16 A	9 298	6 748
Engagements de financement		8 910	6 710
Offres de prêts		4 188	2 709
<i>Prêts au logement</i>		4 188	2 709
Promesses d'octroi de prêts		2 352	1 914
<i>Prêts au logement⁽¹⁾</i>		2 031	1 884
<i>Prêts divers⁽²⁾</i>		321	30
Prêts contractés non versés		2 370	2 087
<i>Prêts au logement</i>		1 621	1 474
<i>Prêts épargne-logement</i>		749	613
Engagements de garantie		388	38
Titres donnés en garantie ⁽³⁾		350	-
Autres garanties données ⁽⁴⁾		38	38
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT, DE GARANTIE ET ENGAGEMENTS RECUS SUR TITRES		76 339	940
Engagements de garantie		76 265	927
Engagements de garantie reçus de l'Etat ⁽⁵⁾		1 008	927
Engagements de garantie reçus des établissements de crédit ⁽⁶⁾		3 560	-
Autres engagements de garantie reçus ⁽⁶⁾		71 697	-
Engagements reçus sur titres		74	13
Titres à recevoir		74	13
AUTRES ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS		14	21
Autres engagements donnés		2	-
Promesses de vente immeubles		2	-
Autres engagements reçus		12	21
Subventions à recevoir au titre des PLA ⁽⁷⁾		12	21

(1) La Caisse des dépôts refinance les établissements financiers émetteurs de PLI et de PLS. Elle s'est engagée à refinancer 670 millions d'euros de PLS et 160 millions d'euros de PLI au titre de 2002 et 2003. L'enveloppe globale non utilisée au 31 décembre 2003 s'élève à 1 042 millions d'euros : soit 300 millions au titre de 2001-2002 et 742 millions au titre de 2003.

(2) Engagement donné au CEPME de 321 millions au 31 décembre 2003.

L'engagement de 30 millions d'euros au 31 décembre 2002 représente le solde du refinancement suite à la réforme de centralisation du livret A Alsace-Moselle.

(3) Titres mis en garantie dans le cadre du système de règlement livraison Relit Grande Vitesse.

(4) Cet engagement concerne le CFF.

(5) dont un engagement reçu de l'Etat, garantissant un prêt de 972 millions d'euros classé en douteux et ne faisant pas l'objet de dépréciation au niveau des capitaux restant dus (cf. note 2-C).

(6) Présentation en 2003 des engagements reçus à titre de garantie des établissements de crédit et des collectivités locales. Ces engagements n'étaient pas présentés en 2002 (cf. I-8 Notes annexes aux états financiers).

(7) Cette subvention concerne des contrats de prêts (PLA accordés dans les DOM), qui ont été signés mais dont les fonds correspondants n'ont pas encore été versés. A chaque versement de prêts, ces subventions sont affectées au passif du bilan (cf. note 11).

Note 16 (suite)

B) INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

	31.12.2003		31.12.2002	
	Achat/Emprunt	Vente/Prêt	Achat/Emprunt	Vente/Prêt
OPERATIONS FERMES	6 082	6 082	5 390	5 390
Marchés de gré à gré	6 082	6 082	5 390	5 390
Swaps de taux	6 082	6 082	5 390	5 390
OPERATIONS CONDITIONNELLES	620	-	82	-
Marchés de gré à gré	620	-	82	-
Caps	21	-	23	-
Swaptions	540	-	-	-
Options sur indices	59	-	59	-

Les swaps de taux concernent :

- à hauteur de 1 642 millions d'euros (1 878 millions d'euros au 31.12.2002) des échanges de taux réalisés sur des prêts :
 - 1 195 millions d'euros (1 241 millions d'euros au 31.12.02) dans le cadre du refinancement des Prêts locatifs intermédiaires (PLI) du CFF ;
 - 432 millions d'euros (390 millions d'euros au 31.12.2002) dans le cadre du refinancement des prêts à taux variables aux SDR ;
 - 14 millions d'euros (16 millions d'euros au 31.12.2002) dans le cadre du refinancement des prêts à taux variables .

Les swaps de taux (232 millions d'euros au 31.12.2002) relatifs à un échange de taux avec CDC IXIS ont été soldés en juin 2003 dans le cadre du remboursement anticipé des emprunts auprès de CDC IXIS (cf. I-1 Notes annexes aux états financiers).

- à hauteur de 4 440 millions d'euros (3 512 millions d'euros au 31.12.2002) des opérations de couverture de titres exclusivement sous forme d'Asset Swap. Les contreparties avec lesquelles ces opérations d'Asset Swap ont été traitées sont des établissements bancaires d'une notation supérieure ou égale à AA.

Note 17 - Risque de crédit sur le hors-bilan

Aucun engagement sur signature ou sur instruments financiers à terme n'a fait l'objet de déclassement en douteux au 31 décembre 2003.

A) ENGAGEMENTS SUR SIGNATURE

(en millions d'euros)	Encours bruts sains au 31.12.2003
Répartition par zone géographique	
Engagements de garantie donnés	38
<i>France</i>	38

B) INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME (OPERATIONS DE GRE A GRE)

(en millions d'euros)	Encours bruts sains au 31.12.2003
Répartition par zone géographique	
Opérations fermes	6 082
<i>France</i>	6 082
Opérations conditionnelles	620
<i>France</i>	620

Note 18 - Intérêts et produits assimilés

A) OPERATIONS DE TRESORERIE ET INTERBANCAIRES

(en millions d'euros)	31.12.2003	31.12.2002
Produits sur disponibilités ⁽¹⁾	39	49
Produits sur titres pris en pension livrée ⁽¹⁾	98	141
TOTAL	137	191

(1) Les titres pris en pension livrée et les disponibilités font l'objet d'une rémunération conforme aux pratiques du marché.

B) OPERATIONS DE FINANCEMENT

(en millions d'euros)	31.12.2003	31.12.2002
Intérêts ⁽¹⁾	4 720	4 840
Prêts équipement	335	430
Prêts logement	3 324	3 421
Prêts divers	1 061	989
Indemnités de remboursements anticipés ⁽²⁾	15	-
Prêts équipement	8	(1)
Prêts logement	7	(17)
Reprise nette de subventions PLA ⁽³⁾	97	89
Prêts logement	97	89
Plus ou moins-values ⁽⁴⁾	162	176
Prêts logement	162	176
Résultat net sur opérations de couverture	(10)	(7)
Prêts logement	(21)	(16)
Prêts divers	11	9
Dotations aux provisions nettes des reprises	4	(7)
Prêts équipement	2	(1)
Prêts logement ⁽⁵⁾	8	(6)
Prêts divers	(6)	-
TOTAL	4 988	5 108
Prêts équipement	345	430
Prêts logement	3 577	3 681
Prêts divers	1 066	997

(1) y compris intérêts compensateurs.

(2) Les indemnités sont prises en résultat dès l'année de réalisation.

(3) Nette de l'élimination de la subvention PLA-TS versée par le FRGCE au livret A CEP.

(4) Nettes de l'élimination des plus et moins-values restant au titre des cessions interfonds (cf. note 13-A)

dont l'amortissement des surcotes nettes sur prêts repris à la CGLLS (122 millions d'euros au 31 décembre 2003 et 141 millions d'euros au 31 décembre 2002).

(5) dont 3 millions d'euros au 31 décembre 2003 de reprise de provision relative à la surcote CGLLS (1 million d'euros au 31 décembre 2002) (cf. note 2-B).

Note 18 (suite)

C) REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES A REVENU FIXE

(en millions d'euros)	31.12.2003	31.12.2002
Titres de placement	3 339	3 427
Effets publics et valeurs assimilées	2 134	2 264
<i>Fonds d'Etat</i>	1 323	1 419
<i>Bons du Trésor</i>	811	845
Obligations	702	679
Autres titres à revenu fixe	540	521
Résultat net sur opérations de couverture	(37)	(37)
Titres d'investissement	1 241	1 336
Effets publics et valeurs assimilées	868	949
<i>Fonds d'Etat</i>	791	842
<i>Bons du Trésor</i>	77	107
Obligations	305	312
Autres titres à revenu fixe	68	75
TOTAL	4 580	4 763

Note 19 - Intérêts et charges assimilées

A) OPERATIONS DE TRESORERIE ET INTERBANCAIRES

(en millions d'euros)	31.12.2003	31.12.2002
Charges sur disponibilités ⁽¹⁾	(3)	(4)
Charges sur titres donnés en pension livrée ⁽¹⁾	(102)	(129)
Charges sur emprunts à terme	(287)	(213)
<i>Emprunts auprès du CFF (PLI) ⁽²⁾</i>	(54)	(2)
<i>Autres emprunts auprès du CFF</i>	(4)	(4)
<i>Emprunts auprès de la CDC-Section générale (PPU)</i>	(4)	(4)
<i>Emprunts auprès de CDC IXIS (PLI)</i>	-	(55)
<i>Emprunts livret Bleu</i>	-	(1)
<i>Emprunts repris de la CGLLS ⁽³⁾</i>	(220)	(143)
<i>Avances de la CDC - Section générale</i>	(4)	(4)
TOTAL	(392)	(346)

(1) Les titres donnés en pension livrée et les disponibilités font l'objet d'une rémunération conforme aux pratiques du marché.

(2) dont 57 millions d'euros d'intérêts courus non échus et 3 millions d'euros de reprise sur décote au 31 décembre 2003 sur emprunts de refinancement PLI-PLS cédés auprès du CFF par CDC IXIS.

(3) dont 435 millions d'euros de pénalités du remboursement anticipé de l'emprunt CDC IXIS ; 105 millions d'euros d'intérêts et 260 millions d'euros de décotes nettes reprises dans le cadre du remboursement anticipé en juin 2003 des emprunts CGLLS auprès de CDC IXIS (cf. I-1 Notes annexes aux états financiers).

Note 19 (suite)

B) DEPOTS

(en millions d'euros)	31.12.2003	31.12.2002
Intérêts déposants	(6 811)	(6 878)
Livret A - CEP	(1 742)	(1 855)
Livrets A et B - CNE	(1 271)	(1 354)
LEP	(1 862)	(1 764)
Livret Jeunes	(41)	(40)
CODEVI	(334)	(329)
Epargne-logement	(884)	(836)
PEP	(35)	(36)
Livret Bleu	(642)	(664)
Prélèvements libératoires sur dépôts	(73)	(88)
Livret B - CNE	(12)	(14)
Epargne-logement	(57)	(70)
PEP	(4)	(5)
TOTAL	(6 884)	(6 967)

Ces charges représentent :

- la rémunération servie aux déposants au titre des différents fonds gérés par la Caisse des dépôts ; pour le livret Bleu du Crédit Mutuel, elle est majorée de la commission versée au réseau.

Les rémunérations des différents livrets sont réglementées et les taux servis sont les suivants :

- Livret A : 3 % du 01.07.2000 au 31.07.2003 et 2,25 % depuis le 01.08.2003.
- Livret B CNE : 2,75 % à compter du 01.10.2000 jusqu'au 15.09.2003 et 2,25 % depuis le 16.09.2003.
- LEP : 4,25 % depuis le 01.07.2000.
- Livret Jeunes : 4,25 % depuis le 01.10.2000.
- Epargne-logement :
 - plan : taux hors prime selon les générations ; 3,21 % du 01.07.2000 au 31.07.03 et 2,50 % depuis le 01.08.2003 ;
 - livrets : 2 % du 01.07.2000 au 31.07.2003 et 1,50 % depuis le 01.08.2003.
- Livret Bleu :
 - pour les personnes physiques : 3,27 % avant fiscalité du 01.07.00 au 31.07.2003 et 2,45 % depuis le 01.08.2003 ;
 - pour les personnes morales : 3,16 % avant fiscalité du 01.07.00 au 31.07.03 et 2,37 % depuis le 01.08.2003.

En application de l'article L 221-18 du code monétaire et financier, il n'est plus possible, depuis le 25 septembre 2003, d'ouvrir de nouveaux PEP. Concernant les PEP existants, les conditions de fonctionnement restent inchangées. La rémunération du PEP de la CNE, fixée chaque année pour l'année suivante, est de 3,70 % pour 2002 et 2003.

- et les intérêts sur TDI émis sur représentation des dépôts CODEVI (au taux de 4,50 % du 01.07.2000 au 31.07.2003 et 3,75 % depuis le 01.08.2003, cf. note 8-A).

Note 20 - Revenus du portefeuille titres à revenu variable

(en millions d'euros)	31.12.2003	31.12.2002
Actions	164	172
OPCVM	1	-
Autres	1	-
TOTAL	166	172

Note 21 - Commissions nettes

A) REMUNERATIONS DES RESEAUX CENTRALISATEURS

(en millions d'euros)	31.12.2003	31.12.2002
Livret A - CEP	(789)	(754)
Livrets A et B - CNE	(734)	(704)
LEP	(313)	(288)
Livret Jeunes	(7)	(7)
Epargne-logement ⁽¹⁾	(316)	(228)
PEP	(10)	(10)
TOTAL	(2 169)	(1 992)

(1) Commissions nettes des montants trop versés : 122 millions d'euros concernant les exercices de 1998 à 2002 (cf. I-3 Notes annexes aux états financiers).

B) AUTRES COMMISSIONS

(en millions d'euros)	31.12.2003		31.12.2002	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Commissions de gestion de prêts	1	172	1	153
Epargne-logement ⁽¹⁾	-	172	-	153
Autres prêts	1	-	1	-
Autres commissions ⁽²⁾	3	10	-	18
Sous-total	4	182	1	171
TOTAL NET	(178)		(169)	

(1) Rémunération de La Poste pour la gestion de ces prêts (conditions définies par convention).

(2) dont commissions de conservation de titres du dépositaire CDC IXIS pour 10 millions d'euros au 31 décembre 2003, 14 millions d'euros au 31 décembre 2002.

Note 22 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement

A) RESULTAT DE CESSIION DES TITRES DE PLACEMENT

(en millions d'euros)	31.12.2003	31.12.2002
Titres à revenu fixe	462	214
Effets publics et valeurs assimilées	320	160
<i>Fonds d'Etat</i>	275	132
<i>Bons du Trésor</i>	45	28
Obligations	86	41
Autres titres à revenu fixe	56	13
Titres à revenu variable	278	395
Actions	245	365
OPCVM	32	30
Autres titres à revenu variable	1	-
TOTAL	740	609

B) DOTATIONS AUX PROVISIONS NETTES DES REPRISES SUR TITRES DE PLACEMENT

(en millions d'euros)	31.12.2003		31.12.2002	
	Dotations	Reprises	Dotations	Reprises
Sur titres de placement	81	641	1 336	210
Effets publics et valeurs assimilées	32	8	2	60
Obligations et autres titres à revenu fixe	37	25	70	144
Actions et autres titres à revenu variable	12	609	1 264	7
Sur titres d'activité de portefeuille	1	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	1	-	-	-
Sous-total	82	641	1 336	210
TOTAL NET	559		(1 126)	

Note 23 - Autres produits et charges d'exploitation bancaire

(en millions d'euros)	31.12.2003		31.12.2002	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Résultats sur immobilisations corporelles	10	6	13	7
<i>Produits et charges</i>	10	1	13	2
<i>Amortissements</i>	-	5	-	5
Prescription trentenaire sur livret A CNE	3	-	4	-
Charges à payer au titre du fonds spécial du CFF	-	1	-	2
Autres	6	3	10	2
Sous-total	19	10	26	10
TOTAL NET	9		16	

Note 24 - Charges de fonctionnement

(en millions d'euros)	31.12.2003	31.12.2002
Charges de fonctionnement facturées par la Caisse des dépôts ⁽¹⁾	(86)	(89)
<i>dont :</i>		
<i>Charges de personnel</i>	(20)	(19)
<i>Charges informatiques</i>	(10)	(12)
<i>Autres prestations de la Caisse des dépôts</i>	(50)	(44)
Remboursements sur exercices antérieurs	-	1
TOTAL	(86)	(88)

(1) La Section générale assure pour le compte des fonds d'épargne :

- des prestations bancaires : centralisation de la trésorerie, traitement numéraire, intermédiation pour les opérations de marché ;
- des prestations administratives : mise à disposition de moyens, en personnel et en matériel notamment.

Celles-ci sont refacturées aux fonds d'épargne.

Note 25 - Coût du risque

(en millions d'euros)	31.12.2003		31.12.2002	
	Dotations	Reprises	Dotations	Reprises
Dotations aux provisions nettes des reprises sur créances douteuses				
Sur prêts	31	48	53	184
Autres débiteurs	-	-	11	61
Sous-total	31	48	64	245
TOTAL NET	17		180	
Dotations aux provisions nettes des reprises sur risques et charges				
Prêts	85	82	103	69
Epargne-logement	40	-	39	-
Litiges	2	-	-	-
Ristourne organismes HLM ⁽¹⁾	-	-	-	7
Instruments de couverture	4	-	3	1
Sous-total	131	82	145	78
TOTAL NET	(49)		(67)	

(1) Reprise en 2002 du solde de la provision concernant la ristourne versée aux organismes HLM.

Note 26 - Dotations aux FRBG nettes des reprises

(en millions d'euros)	31.12.2003		31.12.2002	
	Dotations	Reprises	Dotations	Reprises
Risques généraux (CAD + RSE)				
Livret A - CEP	150	12	-	161
Livrets A et B - CNE	77	4	-	82
LEP	99	-	-	100
Livret Jeunes	-	3	2	2
CODEVI	10	8	14	-
Epargne-logement	77	-	76	-
PEP - CNE	1	15	10	2
Sous-total	413	42	102	347
NET	(371)		245	
Risques généraux anticipés				
Epargne-logement	-	64	-	-
Sous-total	-	64	-	-
NET	64		-	
Total	413	106	102	347
TOTAL NET	(307)		245	

Rapport de certification

des comptes des fonds d'épargne centralisés à la Caisse des dépôts et consignations

Exercice clos le 31 décembre 2003

Monsieur le Directeur général,

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous vous présentons notre rapport sur les comptes annuels des Fonds d'épargne centralisés à la Caisse des dépôts et consignations relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2003, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur les comptes que vous avez arrêtés.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que ces comptes ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble.

Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine des Fonds d'épargne centralisés à la Caisse des dépôts et consignations à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note I-2 de l'annexe qui expose les changements de méthodes comptables résultant de l'application du règlement CRC 2002-03 relatif au traitement comptable du risque de crédit, ainsi que celui relatif à la reconnaissance des revenus d'indexation du nominal des OAT indexées sur l'inflation.

Fait à Paris et à La Défense, le 15 avril 2004

Les réviseurs

PricewaterhouseCoopers Audit
Gérard Hautefeuille

Mazars & Guérard
Guillaume Potel Pierre Masieri



Conception et réalisation : L'Agence Synellog Crédits photos : Jean-Marc Pettina



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Direction des Fonds d'Épargne
72, avenue Pierre-Mendès-France – 75914 Paris Cedex 13